



La Chapelle-Palluau

Infos

Bulletin n°68
Septembre 2019

Edito

Après un été qui aura alterné fortes chaleurs et températures plus clémentes, avec un zest d'humidité, l'heure de la rentrée a sonné. Et à l'image de nos enfants reprenant leur parcours scolaire, l'équipe municipale reprend le cours des projets engagés et reste mobilisée pour ce dernier semestre qui nous conduira aux prochaines élections municipales de mars 2020.

Six mois d'activités encore intenses pour gérer les affaires courantes et poursuivre les travaux amorcés tant au niveau de notre future salle polyvalente que de notre lotissement communal. Le souhait de finaliser ces dossiers majeurs avant la fin du mandat ne sera pas exaucé. Ce sera donc une nouvelle équipe municipale qui reprendra le flambeau et finalisera ces derniers. Mais nous n'en sommes pas encore là ! De nombreux sujets vont nous demander encore une forte implication dans cette dernière ligne droite d'un mandat riche en actions. L'heure du bilan viendra plus tard.

Xavier PROUTEAU



Séance du 21 mai 2019

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
2019-7	20, rue de la Joussemière	AD 161	Maison individuelle	536 m ²
2019-8	Lot 4 les moissons 2	AB 180	Terrain à construire	458 m ²
2019-9	Lot 5 les moissons 2	AB 181	Terrain à construire	577 m ²
2019-10	Lot 7 les moissons 2	AB 183	Terrain à construire	509 m ²
2019-11	Lot 10 impasse des Moissons	AB 186	Terrain à construire	656 m ²
2019-12	Lot 8 impasse des Moissons	AB 184	Terrain à construire	508 m ²
2019-13	Lot 12 impasse des Moissons	AB 188	Terrain à construire	554 m ²
2019-14	Rue des Sables	AD 149	Terrain à construire	1035m ²

- acceptation d'un devis de l'entreprise « o clair » pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux :

327.12€

- acceptation d'un devis de l'entreprise « Etar Biron Michel et Fils » pour l'élagage et le débroussaillage côté ouest de la commune : 5 742 €

Délibérations prises

1. Encaissement d'un chèque émis par S.T.G.S. pour un montant de 35.59 €

Le Conseil Municipal autorise le maire à encaisser ce chèque. Il s'agit de la résiliation du compteur eau du logement 3 au 26, rue des Sables en attendant l'arrivée du nouveau locataire.

2. délégation de fonction au maire par le conseil municipal : modification du 3^{ème} paragraphe concernant la commande publique de la délibération du 03-04-2014

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 03-04-2014 concernant la délégation de fonction au maire par le conseil municipal. Il expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines des attributions de cette assemblée dont la commande publique.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Modifie le paragraphe 3 de la délibération du 03-04-2014-1 comme suit :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, cette délégation sera exercée par l'adjoint à la voirie et aux bâtiments communaux : André Beaugendre.

3. Choix de l'entreprise pour les travaux V.R.D. du lotissement « Les Rouillères » et prix de vente des parcelles

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité :

- après lecture du rapport d'analyse des offres du 07-05-2019 élaboré par le cabinet d'étude S.A.E.T., le choix de l'entreprise sedep d'Aizenay pour un montant de 149 292.84 € H.T.

- le prix de vente au m² de 70 € T.T.C.

- le choix du notaire : Maître Karine Bulteau de Saint Etienne du Bois pour la remise des pièces administratives en vue de la publicité foncière

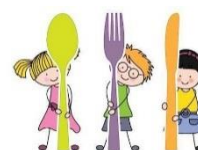
Une réunion de coordination avec le Sydev, Vendée eau, Orange, SAET et Sedep est prévue le 04-06-2019 à 14h30.

4. Tarifs cantine et garderie 2019-2020

Le conseil municipal décide à l'unanimité de garder les mêmes tarifs que l'année 2018-2019 avec un changement au niveau des goûters de la garderie : *plus de possibilité d'amener un goûter personnel* dans un souci d'avoir le même goûter pour chaque enfant. Cette décision a été prise suite à la présentation du bilan financier qui évalue un déficit de 10 650 € pour la cantine alors que le prévisionnel était de 12 000 € et un déficit de 2 085 € au lieu de 4 000 € pour la garderie. Le Conseil Municipal prend note de la demande de la commission aux affaires scolaires de mettre un pare-vue devant les toilettes des tout-petits et d'afficher le menu à l'entrée de la cantine.

Tarifs cantine

- repas régulier 3.80 €
- repas occasionnel : 4.10 €
- repas adulte : 6.40 €
- forfait absence journalier ou maladie : 3.10 €



Tarifs garderie

- le ¼ d'heure 0.60 €
- goûter : 0.40 € obligatoire pour tous les enfants
- un forfait minimum de facturation de 5€ par mois
- un coût supplémentaire de 10 € par famille pour dépassement de l'horaire prévu de fermeture soit au-delà de 19h.

5. Demande de subvention départementale complémentaire pour la restauration des tableaux à l'église suite à des travaux supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 03-04-2018 demandant au département une aide à la restauration de 16 tableaux à l'église réalisée par :



- Sébastien RALLET de Venansault pour la restauration des peintures : 18 778.50 € H.T. avec une mention de réserve d'achat de châssis réglables si besoin au prix de 185 € l'unité
- Emmanuelle BOUARD du Poiré Sur Vie pour la restauration des cadres en bois et de la dorure : 8 218 € H.T.

Le département par son arrêté n° 2018-PTC-PAT-194 du 19-07-2018 a accordé à la commune une aide de 17 547,73 €.

Cependant suite à la restauration des 8 premiers tableaux, Sébastien RALLET fait part qu'il va falloir certainement changer les châssis et que la dépense maximale en plus-value serait de 185 € H.T. x 16 tableaux = 2 960 € H.T.

Sur les conseils du conservateur départemental, monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- qu'une subvention supplémentaire due à des travaux complémentaires de 65% du département au titre de l'aide à la restauration et la mise en valeur du patrimoine, du mobilier décoratif et funéraire peut être accordée sur cette plus-value soit 1 924 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de procéder aux travaux supplémentaires de changement des châssis pour un montant de 2 960 € H.T.
- demande la subvention supplémentaire au département pour l'aide à la restauration et la mise en valeur du patrimoine, du mobilier décoratif et funéraire.

Au 17/05/2019, le montant de la souscription des personnes via la fondation du patrimoine s'élève à 968.20 €

6. Adhésion au projet d'étude pour la réalisation d'une cuisine centrale à Palluau suite à la mutualisation des trois E.H.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) : Palluau, Falleron et Saint Etienne du Bois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de création d'une cuisine centrale décidé par le comité de pilotage du G.C.S.M.S. (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) qui regroupe les communes de Falleron, Palluau et Saint Etienne du Bois. Il précise que ce COPIL (Comité de Pilotage) a été créé pour permettre de maintenir une offre de lits médicalisés, conserver les emplois, appliquer une politique tarifaire accessible pour les personnes âgées les plus modestes et développer de nouveaux services à la personne.

Le projet de réorganisation et de mutualisation des 3 EHPAD a été validé par l'ARS (Agence Régionale Sanitaire) le 11 octobre 2018.

Il prévoit en termes de réorganisation :

- 48 lits à Palluau avec restructuration de l'établissement ;
- 84 lits à St Etienne du Bois avec une extension
- et la reconfiguration de l'EHPAD de Falleron en résidence autonomie de 23 places



avec la mise en œuvre des mutualisations

- services supports : comptabilité, ressources humaines, service d'entretien...
- centralisation de la blanchisserie sur un site
- création d'une cuisine centrale

Le COPIL du GCSMS a souhaité que le dossier de création d'une cuisine centrale soit porté par les 3 communes de Falleron, Palluau et Saint Etienne du Bois mais également par les communes de l'ex Pays de Palluau qui souhaitent adhérer au projet.

A ce titre, les communes d'Apremont, La Chapelle-Palluau, Grand-Landes, Maché et Saint Paul Mont Penit ont été conviées à la première réunion du COPIL.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune à la démarche de création d'une cuisine centrale à Palluau et sur la

participation aux frais se rapportant à la mission de pré-étude et faisabilité et aux frais de fonctionnement induits. La répartition des coûts sera calculée sur la base du nombre d'habitants (Population DGF 2019).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Considérant que cela est dans l'intérêt de la population,

Se prononce favorable à la proposition du Maire.

Il autorise le Maire ou son représentant à signer tout document utile à cette décision.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

7. Virement de crédit en investissement suite à un remboursement de taxe d'aménagement

Suite à l'annulation d'un permis de construire, la taxe d'aménagement perçue de 2 202.87 € doit être remboursée à l'article de dépense : 10226. Un virement de crédit est proposé :

- article 21578 : - 2 203 €
- article 10226 : + 2 203 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Questions diverses

- Réflexion sur les bâtiments techniques dans le cadre d'une étude sur la mutualisation des moyens matériel, humain et d'infrastructures avec la commune d'Aizenay.
- Distribution des cartes électorales par la poste pour un coût de 0.05 cts par carte d'électeur
- Possibilité de visiter Vendée Tri les lundi-mardi-jeudi et vendredi à partir de 17h (sujet à remettre à l'ordre du jour en septembre)
- Vœux du maire le 18-01-2020
- Point sur la salle polyvalente
Estimation des travaux sur 23 lots : 1 375 600 €
Consultation : 1 374 371.07 € (avec estimation des lots 3 et 5 à reconsulter)
3 lots restent à re consulter (lot 3 devient 3B et 3C) avec une remise des offres prévues le 23 mai à 12h
Consultation des cuisines
Fonctionnement à étudier (nettoyage, état des lieux, tarifs)

Séance du 11 juin 2019

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	Parcelle	Nature du bien	superficie
2019-15	1, impasse du Charron	AD 163	Maison individuelle	727 m ²

Délibérations prises

1. Choix des entreprises pour la construction de la salle polyvalente « Aux Rouillères »

N° du lot	intitulé	attributaire	Montant du marché H.T.
1	V.R.D.	Sedep d'Aizenay	186 035 €
2	Gros œuvre	S.A.S. Traineau d'Aizenay	300 000 €
3B	Charpente bois	Les Charpentiers de l'Atlantique de La Boissière de Montaigu	36 046.80 €
3C	Charpente métallique	LR Métallerie de Beaupréau en Mauges	19 676.86 €
4	Couverture-étanchéité	Smac S.A.S. La Roche Sur Yon	110 000 €
5	Métallerie-bardage métallique	LR Métallerie de Beaupréau en Mauges	46 999.24 €
6	Menuiserie en aluminium	Saint Gobain Glass Solution de La Roche Sur Yon	63 421.50 €
7	Menuiserie bois	S.A.R.L. Menuiserie Bethuys de Challans	39 734.78 €
8	Mur mobile	Algaflex de Ste Blaise du Buis (37)	18 568 €

9	Cloisons sèches-isolation	S.A.R.L. Brosset de Fougeré	71 571 €
10	Cloisons isothermes	Pannor des Sables d'Olonnes	11 967.91 €
11	Plafonds suspendus	Holding Vinet de Montaigu	18 800 €
12	Revêtements de sols céramiques et chappes	Alain Goyau d'Aizenay	45 437.88 €
13	Revêtements de sols collés	Thierry Herbreteau de St Mathurin (85)	1 511.88 €
14	Parquet de scène	Alizés Décoration de Challans (85)	9 255.70 €
15	Peinture	S.A.R.L. Claude Betard de La Chataigneraie	21 749.90 €
16	Electricité courants faibles	SNGE OUEST de La Roche Sur Yon	61 800 €
17	Plomberie sanitaires	S.A.R.L. Richard et Associés de Saint Mathurin	19 211.59 €
18	Chauffage ventilation	S.N.C.V. OUEST de La Roche Sur Yon	126 000 €
19	Traitement anti-termites	SAS SAPA de St Georges du Bois (17)	2 782.50 €
20	Plate-forme élévatrice	Sachot ascenseurs de La Chaize le Vicomte (85)	15 450 €
21	Equipements scéniques	Sarl Gestes Scéniques – La Crèche	12 670 €
22	Gradins télescopiques	Master Industries de Chanverrie	117 273.15 €
23	Nettoyage	SAMSIC SAS II de La Roche Sur Yon	2 354.05 €
TOTAL			1 358 317.74 €

2. Devis entreprise ACEMUS

Le conseil municipal autorise le maire à signer un devis de 5 880 € de l'association d'insertion ACEMUS du Poiré Sur Vie pour 10 jours de travail dans les espaces verts courant 2^{ème} semestre 2019.

Séance du 02 Juillet 2019

Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
2019 - 16	impasse des Moissons	AB 179	Terrain constructible	684 m ²

Délibérations prises

1. Choix de l'assurance Dommages Ouvrage pour la construction de la salle polyvalente

Après consultation, le Conseil Municipal choisit l'entreprise SMACL qui propose :

- garantie de base T.T.C. : 10 461.10 €
- garantie incendie : 553.49 €

2. Devis pour l'alarme du boîtier du défibrillateur à la salle polyvalente

Suite à la visite de maintenance du 27-05-2019, l'alarme du boîtier du défibrillateur à la salle polyvalente ne fonctionne plus. Deux devis ont été proposés par l'entreprise SAFE



- devis de réparation pour un montant de 361.20 €
- devis pour le remplacement du boîtier : 594 €

Le Conseil Municipal décide de réparer le boîtier pour un montant de 361.20 €

Informations diverses

1. Projet ancienne mairie du 17, rue des Sables

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 avril 2018 par laquelle le conseil municipal décidait de confier à Soliha la réhabilitation de l'ancienne mairie du 17, rue des Sables en deux locatifs sous la forme d'un bail à réhabilitation de 15 ans. Du retard de la part de Soliha dans l'élaboration de ce projet suite à une restructuration interne a conduit le conseil municipal à se poser trois alternatives :

- conservation du projet SOLIHA
- réhabilitation par la commune seule en 2 logements locatifs ou autres
- vente du bâtiment

Après réflexion le conseil municipal décide de consulter le cabinet JMS consultant pour faire le point financièrement en lien avec les projets en cours avant de prendre une décision sur le devenir de cette ancienne mairie.

2. Consultation pour l'aménagement des cuisines à la nouvelle salle polyvalente

La consultation pourrait avoir lieu du 15-08 au 15-09-2019 si on souhaite rester sur les bases d'emplacement et de branchement proposés par la commission voirie-bâtiment

3. Lutte collective contre les rongeurs commensaux (rats-souris-taupes)

Le conseil municipal décide de renouveler la lutte collective contre les rongeurs commensaux (rats-souris-taupes).



Deux conditionnements, dont l'usage est fait pour les rats et les souris, sont proposés pour les particuliers, en boîte de 150 g (pâtes) et en boîte distributrice de 120 sachets de 40 g. Les sacs de 10 kg sont accessibles aux professionnels (GAEC, EARL).

Il est également proposé du matériel pour le piégeage contre les taupes, et pour les personnes qui le souhaitent, une boîte permettant d'appliquer le raticide et le souricide de façon sécurisée.

Les bons de commande individuels seront distribués avec le bulletin municipal début septembre et seront à remettre en mairie avant le 14-09-2019. La livraison se fera entre le 7 et le 18-10-2019.

Réponse à donner sur notre campagne de communication avant le 12-07-2019.

4. Emprunts à contracter

Dans les prévisions budgétaires des budgets primitifs, 2 emprunts relais étaient prévus :

- lotissement : 247 196.27 €
- communal : 521 479 €

Avant de lancer une consultation auprès des banques, il paraît judicieux de faire le point avec le cabinet « JMS consultant » pour affiner les montants de ces deux prêts relais.

5. Gestion de la canicule du jeudi 27-06-2019

La veille au soir vers 19h, l'académie a envoyé un mail à l'école privée pour les laisser libre de faire venir ou pas les élèves le lendemain à cause de la canicule.

La directrice de l'école a contacté tous les parents vers 20h pour leur laisser le choix de faire venir ou pas leurs enfants à l'école.

Conséquence : 13 petits et 13 grands sont venus manger à la cantine alors que les repas étaient commandés pour 65 inscrits.

Le nombre d'enfants dont les parents ont prévenu que leur(s) enfant(s) ne mangeraient pas à la cantine : 6
Nombre d'enfants restés chez eux sans prévenir la cantine : 33

Le conseil municipal décide de ne pas facturer exceptionnellement aux familles les repas commandés.

6. Autres informations

Projet de cuisine centrale à Palluau : c'est le bureau d'étude GEFI qui a été choisi pour un montant de 5 100 € à diviser en 6 communes soit 850 € par commune.

Etat civil

Rectification du bulletin de Avril 2019 : décès de BEN BOUIH Zarah – 3 avril 2018 – 86 ans

Toutes nos excuses à la famille.



➤ Rue du Rocher

Les travaux d'eau potable ayant pris du retard, les travaux de voirie ne seront réalisés qu'en 2020 afin que les tranchées se tassent durant l'hiver

➤ Ecluse Rue du Moulin

Une écluse a été installée Rue du Moulin, pour permettre la construction d'une maison et sécurisée la sortie sur cette rue.

➤ Lotissement Les Rouillères

Les travaux ont commencé fin juillet, les terrassements, l'empierrement et les réseaux d'assainissement E.U. et E.P ont été réalisés avant les congés. Les travaux d'eau potable sont en cours, ensuite les réseaux électriques et téléphone seront installés et pour terminer la première phase. La voirie provisoire devrait être réalisée vers la mi-octobre afin de pouvoir effectuer les premières ventes.

Les terrains seront à 70€/m².

Lots non réservés :

- Le lot 3 de 677 m²
- Le lot 4 de 551 m²
- Le lot 7 de 513 m²
- Le lot 9 de 511 m²
- Le lot 10 de 619 m²
- Le lot 11 de 610 m²



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02-51-98-51-08

➤ Salle Polyvalente

Les premiers coups de pelle ont été effectués, les terrassements et empierrements sont en partie effectués.

Le début de la construction est programmé la semaine du 16 septembre 2019 et la fin des travaux prévue en septembre 2020.



Affaires scolaires

➤ Rentrée Scolaire 2019-2020

Après les longues vacances scolaires, qui passent cependant très vite, nous pensons déjà à cette nouvelle année scolaire 2019/2020.

L'équipe du restaurant scolaire est organisée pour assurer le service des repas chaque jour scolaire.

Comme toutes ces dernières années scolaires, la société Restoria, à confiance un an de plus, fournira les repas préparés.

En ce début d'année, 57 élèves profiteront de ce service municipal.

Quant à la garderie, les horaires restent inchangés, le matin elle ouvre dès 7:00 et le soir elle ferme à 19:00

Cette année encore, environ une quarantaine d'élèves sont inscrits,



Une petite nouveauté au niveau de la garderie, la municipalité fournit le soir à chacun des enfants un goûter obligatoirement, tout le monde sera donc à la même enseigne, pas de possibilité d'amener son propre goûter.

Nous avons profité de la pause estivale pour améliorer les locaux, « Cantine Garderie » notamment au niveau des toilettes.

Pour les parents qui seraient intéressés par l'un ou l'autre de ces 2 services, il est conseillé de venir se renseigner directement en mairie.

Bonne rentrée à Tous !

➤ Rénovation cours de l'école

Dès le début de l'été, des travaux ont eu lieu sur la cour de l'école. Les marronniers ayant dégradé le bitume de la cour, l'OGEC a réalisé quelques travaux.

Arrachage des platanes, puis une nouvelle couverture de bitume et voilà le travail ! La cour est maintenant plus sécurisée pour vos enfants.

➤ Menu de la cantine

Petit rappel pour cette rentrée 2019-2020, les menus de la cantine sont accessibles.

Il vous suffit de vous connecter au site www.radislatoque.fr !

1. Créez un compte : rubrique « Mon espace », cliquez sur « Créer un nouveau compte » - Remplissez le formulaire puis validez pour recevoir un mail.
2. Activez votre compte : cliquer sur le lien du mail réceptionné (pensez à regarder dans vos courriers indésirables)
3. Accédez aux menus : Allez dans « Mon espace », sélectionnez « Mes restaurants favoris » puis « Ajouter un restaurant » - Indiquez le code postal de la commune, sélectionner l'établissement et validez.

Recevez les menus par mail : Sélectionner la fréquence d'envoi hebdomadaire, puis validez.

Ou sur notre site internet <http://www.lachapellepalluau.fr/> dans recherche : menus cantine



Culture et Patrimoine

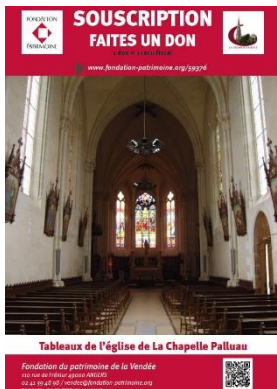
➤ Restauration des tableaux de l'église

A ce jour, sur les 14 tableaux du Chemin de croix, 3 tableaux ont été restaurés et réaccrochés dans l'église.

Lors du conseil municipal du 3 avril 2018, la décision a été prise d'inscrire au budget communal le programme de restauration des 16 tableaux de notre église « St Pierre aux liens ». 14 tableaux constituant le chemin de croix auxquels s'ajoutent 2 tableaux, Jésus en agonie et Jésus ressuscité. Cet ensemble, offert en 1878 par Mme Henriette RAYNARD, fut réalisé par les ateliers BONASSE situé à Paris.

Aujourd'hui, 13 dons de particuliers par le biais de la Fondation du patrimoine ont été réalisés, nous atteignons les 968,20€ mais nous avons encore besoin de vos dons !

La souscription publique est toujours ouverte jusqu'à fin novembre 2019. Entreprises, associations, particuliers sont invités à participer à ce mouvement solidaire. Petit rappel, **ces dons, déductibles des impôts**, permettent à chacun de contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine local.



L'objectif de la souscription étant de recueillir au minimum 1350 euros, soit 5% du montant total des travaux qui s'élève à 27000 €.

Retrouvez le document de souscription sur notre site internet et sur Facebook et en Mairie



➤ Balade entre 2 rives

Mercredi 24 juillet, troisième édition pour la Chapelle Palluau avec Aizenay

Sur un circuit de 8,2 Kms, 135 participants ont parcouru les petits sentiers en partant du vieux pont sur l'ancienne route d'Aizenay, sous une chaleur qui était encore bien élevée à 18 h 30.

Au cours du trajet, deux pauses ont été appréciées pour se rafraîchir (brumisateurs et eau fraîche prévus) autour de deux conteurs qui ont bien fait rire les participants avec leurs histoires drôles.

De retour au vieux pont, le verre de l'amitié était servi aux randonneurs avec quelques tranches de briochesaprès l'effort, le réconfort !



Bibliothèque

➤ Soirée les « Indémorables années 80 »

VENDREDI 24 MAI, UNE SACREE SOIREE A LA CHAPELLE PALLUAU !!!

Après quatre mois de travail les bénévoles de la bibliothèque auxquelles se sont joints les musiciens chapellois, notre soirée « Indémorables années 80 » dans le cadre des « voyageurs du soir » proposé par la bibliothèque départementale de Vendée, a remporté un vif succès auprès des spectateurs, venus nombreux.



Deux heures de spectacle non-stop à « Télé Chapelle Pallau » pendant lesquelles nous avons fait un voyage retour de près de 40 ans en arrière en retraçant tous les événements politiques, culturels, sportifs et bien sûr tous les tubes de ces 10 années brillamment interprétés par nos musiciens, Daniel et Patrice et chantés par Sandrine.

Quiz et Blind Test ont mis aussi beaucoup d'animation dans le public où chaque participant est reparti avec un petit cadeau.

Toute l'équipe a pris un grand plaisir pendant cette soirée communicant bonne humeur, rires, ambiance de folie avec un final décapant sur l'air de « A la queue leu leu ».

Je renouvelle mes remerciements pour l'investissement personnel dont a fait preuve l'équipe participante, sans oublier Jean-Claude ARGANO pour la synchronisation des images et musique au rétro-projecteur et Isabelle JACQUES qui nous a « coaché » d'une main de maître lors de nos répétitions.

Encore une soirée inoubliable !!!

Dominique DESMONS-LEFRANC

➤ La médiathèque prend l'air

MARDI 23 JUILLET – 10 h à 12 H

Pour la seconde année consécutive, le réseau communautaire a fait prendre l'air aux livres.....

en s'installant sur la place de l'église, à l'ombre de nos grands arbres, car la canicule était bien présente.

De la lecture, mais pas que.... des animations diverses étaient proposées aux enfants (dessins, coloriages, tablettes numériques), des transats pour se poser, lire ou tout simplement bavarder.

Un moment certes agréable mais qui a eu peu de succès à la Chapelle Pallau cette année.



Bibliothèque

➤ Exposition « MONTESSORI » tout le mois d'octobre : (Heures d'ouverture de la bibliothèque)

Le Relais Assistant(es) Maternel(le)s de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (RAM) vous invite à découvrir la pédagogie Montessori à travers une exposition.

Dans une volonté d'accessibilité, de proximité et d'échanges, avec vous parents, grands-parents, professionnels de l'enfance ou non, le RAM vous présentera :

- la vie hors norme de Maria Montessori
- les grandes lignes de sa pédagogie
- un éclairage des neurosciences

Exposition proposée par les enseignants de la Génétouze.



Reprise des après-midi jeux

MARDI 10 SEPTEMBRE DE 14H 30 A 17 H

(Pour rappel, un mardi après-midi tous les 15 jours)

Gratuit – ouvert à tous – même non adhérents à la bibliothèque)



➤ Prix littéraire Lire & Délires

Le réseau Communauté lance un prix littéraire sur le thème de l'humour, intitulé « Lire et délires ». En partenariat avec le festival L'air d'en rire, le réseau aura le privilège d'accueillir, comme parrain, l'humoriste et écrivain Sellig, lors du lancement de cet événement le 21 septembre 2019 à 15h30 à la médiathèque du Poiré-sur-Vie.

Le prix sera divisé en 3 catégories selon les tranches d'âges (jeunesse 8-12 ans, ado 13-17 ans et adultes 18 ans et +). Dans chaque catégorie, 5 romans seront proposés aux participants.

Les lauréats seront dévoilés lors de la clôture du prix, le 21 mai prochain.



➤ Spectacle Halloween pour les enfants (à partir de 6 ans)

MERCREDI 30 OCTOBRE - 16 HEURES à la Bibliothèque de La Chapelle-Palluau

«LES MYSTERES DE L'ILE NOIRE » par Joan VINCE

Gratuit – Il est préférable de s'inscrire pour cette animation. Un goûter sera servi après le spectacle.

N'OUBLIEZ PAS QUE LA BIBLIOTHEQUE EST AUJOURD'HUI UN VERITABLE LIEU DE VIE ET FACILITE LES CONTACTS

VOUS POUVEZ VENIR, SANS ETRE ADHERENT, POUR UN MOMENT D'ECHANGES, POUR LIRE DES MAGAZINES MIS A VOTRE DISPOSITION, ECOUTER DE LA MUSIQUE, AUTOUR D'UN PETIT CAFE, ET CONFORTABLEMENT INSTALLE.



UN ORDINATEUR EST EGALEMENT MIS A DISPOSITION DU PUBLIC.

L'EQUIPE DES BENEVOLES SERA TOUJOURS HEUREUSE DE VOUS Y ACCUEILLIR



Vie sociale et pratique

➤ Lutte collective contre les rongeurs commensaux et les taupes

La mairie en association avec l'entreprise POLLENIZ, démarre une campagne de lutte contre les rongeurs commensaux. Cette action de santé publique est une nécessité, car les rats et les souris consomment et souillent les denrées stockées, détruisent matériel électrique et isolants, transmettent certaines maladies à l'homme et au bétail (leptospirose, salmonelles, etc.).

La réglementation concernant la distribution de produits biocides (raticide/souricide) a évolué au 1^{er} mars 2019, pour les particuliers les gammes de produits ont été adaptés :

- Soit sous forme de pâte au Difénacoum (25 ppm)-> Boite de 150 g
- Soit sous forme de céréales au Brodifacoum (25 ppm) -> Boite distributrice de 120 sachets de 40g !

La collecte des bulletins de commande joints à ce bulletin aura lieu du 2 au 14 septembre 2019 à la Mairie de La Chapelle-Palluau. La livraison est prévue du 7 au 18 octobre 2019 à la Mairie. Le paiement se fera soit lors du dépôt du bulletin de commande, soit lors de l'enlèvement de la commande en octobre en Mairie (uniquement par chèque). Si cela vous intéresse, ci-joint au bulletin un bon de commande.

➤ Elections municipales

Rappel de procédure pour les inscriptions sur les listes électorales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020

Qui peut être électeur :

Il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes), jouir de ses droits civils et politiques.

À savoir : à 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de votre domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans,
- Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Comment s'inscrire ?

- En venant à la Mairie

Pièces à fournir pour s'inscrire ?

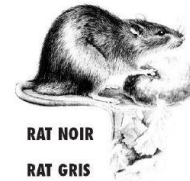
- Le Cerfa 12669*02 dûment rempli que vous trouverez sur Monservicepublic.fr
- Votre pièce d'identité française en cours de validité (carte d'identité, passeport).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau, gaz...).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter au 02-51-98-51-08

CAMPAGNE DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RATS ET LES SOURIS

**Produits rétrocedés, seulement sur commande
déposée en Mairie avant le 14 septembre 2019**

Les produits seront disponibles en mairie du 7 au 18 octobre 2019



RAT NOIR
RAT GRIS

SOURIS DOMESTIQUE

Rodenticide multi-usages (rats et souris)

*La destruction des Rongeurs est un facteur
de salubrité publique et nous concerne tous.*



POLLENIZ antenne 85

Allée des Druides - CS 90141 - 86004 LA ROCHE SUR YON CEDEX - ☎ 02 51 47 70 01 - Fax : 02 51 47 70 09
E-mail : polleniz85@polleniz.fr - Site internet : polleniz.fr



Vie sociale et pratique

➤ Commission des affaires sociales

A L'ATTENTION DE NOS AINÉS
DATE A RETENIR POUR LE GOUTER-SPECTACLE ANNUEL
DIMANCHE 1er DECEMBRE 2019



➤ Impôts

En 2019, pour tout avis d'impôt supérieur à **300€**, vous devez payer par prélèvement mensuel ou à l'échéance, ou par paiement en ligne sur **impots.gouv.fr**, par smartphone ou tablette.

Adhésion au prélèvement mensuel ou à l'échéance

Pour adhérer par Internet

Connectez-vous à votre espace particulier sur **impots.gouv.fr**, muni de vos coordonnées bancaires. Votre espace particulier est totalement sécurisé.

Pour adhérer par smartphone ou tablette

Téléchargez gratuitement l'application « **Impots.gouv** » sur App Store ou Google Play. Accédez à votre espace particulier et laissez-vous guider.

Si vous n'avez pas Internet

Adressez le bulletin d'adhésion (à venir chercher en Mairie), complété et accompagné d'un RIB, à votre service dont les coordonnées sont indiquées en fonction de votre département dans ce document (rubrique « Pour le prélèvement : votre service »).

Pour contacter ce service, appelez au 0810 012 009

(Département 85 : Centre prélèvement service CS 10001, 59868 LILLE CEDEX 9)

Impôts locaux

Dès 2019, si le montant de votre impôt est supérieur à 300€, payez en ligne ou optez pour le prélèvement !

3 solutions de paiement

- 1 Paiement direct en ligne sur **impots.gouv.fr**
- 2 Prélèvement à l'échéance
- 3 Prélèvement mensuel*

* Une adhésion jusqu'au 30 juin permet de payer l'année en cours

3 solutions de paiement pour vos impôts locaux

1-Le paiement direct en ligne

Avantages

- Vous disposez d'une formule rapide et sans engagement pour le paiement de tous vos impôts.
- Vous donnez votre ordre de paiement à chaque échéance sur le compte bancaire de votre choix domicilié en France ou dans un pays de la zone SEPA.
- Vous bénéficiez d'un délai supplémentaire de 5 jours pour payer et la somme est prélevée au moins 10 jours après la date limite de paiement.
- Vous pouvez modifier le montant à payer.

Comment payer ?

- Par Internet sur **Impots.gouv.fr**, en vous connectant à votre espace particulier.
- Par smartphone ou tablette : téléchargez gratuitement l'application « **Impots.gouv** » sur App Store ou Google Play. Accédez à votre espace particulier ou flashez le code figurant sur votre avis et laissez-vous guider.

2-Le prélèvement à l'échéance

Avantages

- Vous ne risquez plus d'oublier de payer votre impôt.
- Le prélèvement sur votre compte bancaire intervient 10 jours après la date limite de paiement.
- Vous êtes informé avant chaque prélèvement.
- Votre contrat est reconduit chaque année sans démarche de votre part.

Quand adhérer ?

- Jusqu'au dernier jour du mois précédant la date limite de paiement.
- Passé ce délai, votre adhésion sera prise en compte pour l'échéance suivante.

Comment adhérer ?

- Par Internet sur **Impots.gouv.fr**, en vous connectant à votre espace particulier.
- Par smartphone ou tablette : téléchargez gratuitement l'application « **Impots.gouv** » sur App Store ou Google Play. Accédez à votre espace particulier et laissez-vous guider.
- Par téléphone, courrier, auprès de votre service ou par la messagerie sécurisée sur **Impots.gouv.fr**.

3-Le prélèvement mensuel

Avantages

- Vous n'avez plus à vous soucier de vos échéances de paiement.
- Vous étalez le paiement de vos impôts sur 10 mois.
- Vous êtes informé à l'avance des dates et montants de vos prélèvements.
- Votre contrat est reconduit chaque année sans démarche de votre part.

Comment adhérer ?

- Par Internet sur **Impots.gouv.fr**, en vous connectant à votre espace particulier.
- Par smartphone ou tablette : téléchargez gratuitement l'application « **Impots.gouv** » sur App Store ou Google Play. Accédez à votre espace particulier et laissez-vous guider.
- Par téléphone, courrier, auprès de votre service ou par la messagerie sécurisée sur **Impots.gouv.fr**.

Quand adhérer ?

- Du 1^{er} Janvier au 30 Juin : le 1^{er} prélèvement est effectué le 15 du mois suivant.
- À partir du 1^{er} Juillet : vous adhérez pour l'année suivante.

Comment modifier vos mensualités ?

- Par Internet sur **Impots.gouv.fr**, par smartphone ou tablette, ou auprès de votre service.
- Vous pouvez adapter le montant de vos mensualités jusqu'au 30 Juin, si vous estimez que votre impôt va augmenter ou diminuer. Votre modification est prise en compte le mois suivant.
- Vous pouvez suspendre vos prélèvements en cours d'année si vous estimez que le montant de votre impôt est atteint.
- Vous pouvez modifier vos coordonnées bancaires.

Vie sociale et pratique

➤ SAUV life

Utilisation de l'application SAUV Life par le SAMU 85. Le principe est simple : on télécharge l'application (gratuite) et on renseigne son niveau de secourisme. Il faut autoriser l'utilisation de la géolocalisation. Si un arrêt cardiaque est signalé au 15, l'application sollicite les secouristes les plus proches de la victime, afin d'optimiser le délai du 1^{er} maillon de la chaîne de survie, qui est le plus important et à ce jour le plus défaillant.



N'hésitez pas à vous inscrire car plus il y aura d'inscrits et mieux ça fonctionnera !

La commune de La Chapelle-Palluau dispose de 2 défibrillateurs situés : à la Salle Polyvalente, rue de Douin et au Stade de foot, rue des Perrondes.

➤ Démarchage téléphonique

Beaucoup de démarchage téléphonique a été constaté récemment sur les travaux d'« Isolation à 1€ » sur notre territoire, le terme d'« harcèlement » pourrait même être utilisé tant la fréquence est élevée. Comme souvent les démarcheurs agressifs ne sont pas nécessairement les meilleurs entreprises à qui faire appel pour vos travaux.



Quelques conseils :

- **Identifiez les travaux prioritaires** : si vous estimez que votre logement a besoin de travaux d'économie d'énergie, il existe des conseillers « énergie » à même de vous guider sur les travaux prioritaires de votre logement : contacter votre communauté de communes pour en savoir plus.
- **Ne pas confondre vitesse et précipitation pour choisir une entreprise de travaux : recherchez avant tout la compétence** ! certains travaux n'ont pas de caractère urgent (exemple isolation des combles). Prenez le temps de comparer les offres, de solliciter des artisans locaux, de réfléchir à votre projet. Un discours commercial bien rodé peut vous laisser croire qu'il faut se décider vite. Soyez plus malin qu'eux !
- **Faisons les choses dans l'ordre** : Si vous êtes intéressé par des travaux d'économie d'énergie, sachez qu'un artisan local RGE peut vous faire bénéficier des mêmes subventions ... et en cas de soucis ou pour l'entretien de votre installation, il sera sur place pour intervenir plus vite !
- **Sécurité incendie et qualité des travaux** : la priorité ! A la lecture d'un devis, vous aurez le détail de la prestation qui vous est proposée, vous pourrez également vérifier la qualification RGE et l'assurance de l'entreprise. Attention seul ce qui est inscrit sur le devis sera réalisé.

Le Conseil départemental rappelle : « Pour savoir si l'on peut prétendre aux aides à la rénovation énergétique, il convient de contacter l'Adile (Agence nationale pour l'information sur le logement) au 02 51 44 78 78. »

➤ Réunion d'échange avec les séniors

Des réunions d'information et de sensibilisation au bien vieillir sont organisés ; Si « Vous cherchez une information ou vous avez besoin d'aide ? Des professionnels spécialisés dans l'information et l'accompagnement médico-social des séniors et de leurs proches seront présents pour répondre sur des sujets essentiels liés au Bien vieillir ».

- Savoir où s'adresser pour les droits et l'accompagnement social, les mesures de protection
- Rester chez soi : quelles solutions ? Les actions de prévention, l'adaptation du logement, l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie
- Financer son hébergement en EHPAD. L'aide Sociale à l'Hébergement

Les rencontres sont prévus aux dates suivantes :

- Jeudi 3 octobre 2019 à 14h**
Salle Louis-Claude Roux à Challans
- Mardi 15 octobre 2019 à 14h**
Amphithéâtre Réaumur à La Roche sur Yon
- Jeudi 24 octobre 2019 à 9h**
Amphithéâtre à Saint-Fulgent
- Jeudi 24 octobre 2019 à 14h**
Salle de conférences de l'Abbaye Sainte Croix aux Sables d'Olonne
- Jeudi 7 novembre 2019 à 14h**
Salle du Vigneau à Mouzeuil-Saint-Martin



A vos Agendas !



SEPTEMBRE

- **Samedi 7** : Matinée découverte au Foot 10h au Stade de La Chapelle-Palluau
- **Samedi 7** : Festival Grat'Moila – musique Punk
- **Mardi 10** : Après-midi jeux à la Bibliothèque, 14h30-17h
- **Samedi 14** : Sortie du Comité des fêtes : Dîner croisière sur l'Erdre (complet)
- **Dimanche 15** : Marche avec Clopin- Clopan à La Bernerie (avec pique-nique), départ 9h au 17 rue des sables



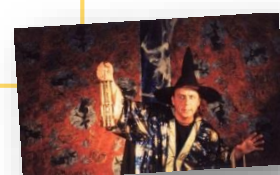
OCTOBRE

- **Vendredi 4** : Bien vieillir à domicile- forum au Poirée sur vie-Salle de la Martelle
- **Mardi 8** : Après-midi jeux à la Bibliothèque avec les enfants (vacances scolaires)
- **Dimanche 13** : Marche avec Clopin-Clopan au Poiroux, départ à 14h au 17 rue des Sables
- **Mardi 22** : Après-midi jeux à la Bibliothèque 14h30-17h



NOVEMBRE

- **Mardi 5** : Après-midi jeux à la Bibliothèque 14h30-17h
- **Dimanche 17** : Marche avec Clopin-Clopan à La Roche sur Yon, départ à 14h au 17 rue de Sables
- **Mardi 19** : Après-midi jeux à la Bibliothèque 14h30-17h
- **Vendredi 29** : Concours de Belote du Comité des fêtes à 20h à la Salle Polyvalente
- **Samedi 30** : Spectacle «LES MYSTERES DE L'ILE NOIRE » par Joan VINCE à 16h à la Médiathèque de la Chapelle-Palluau, pour Halloween



DÉCEMBRE

- **Dimanche 1^{er}** : Goûter des aînés à la Salle Polyvalente
- **Mardi 3** : Après-midi jeux à la Bibliothèque 14h30-17h
- **Dimanche 15** : Marche avec Clopin-Clopan à St Jean de Monts départ à 14h au 17 rue des Sables
- **Mardi 17** : Après-midi jeux à la Bibliothèque 14h30-17h

